

MAIRIE DE SAINT-CYR

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 février 2015 à 19 heures

Conseillers présents : Christian PROTET, Maire,
Martine PERRAT, Jean-Michel MOUREAU, adjoints, François DURVILLE,
Aurélie FOREST, Sophie CHAUSSAT, Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN,
Alain GAUTHERON, Dominique PICODOT, Sébastien BERT.

Conseillers absents excusés : Jean-Paul CHAILLET représenté par Jean-Michel MOUREAU,
François LAMBERT, Philippe JUPPET, Patricia ROCHEY représentée par
Martine PERRAT.

Secrétaire de séance : Aurélie FOREST

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance en date du 21 janvier 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014 ET COMPTE DE GESTION

A. FONCTIONNEMENT

- Augmentation des dépenses de 8 % par rapport à 2013, soit un peu plus de 24 000 €
Cette augmentation est due principalement à :
 - Augmentation du poste entretien des bâtiments suite aux divers sinistres (grêle et bris de glace). L'indemnisation de GROUPAMA interviendra en 2015.
 - Augmentation du poste SIVOS qui passe à plus de 72 000 € (en 2013 ce poste avait diminué : 47 838 €). Cette forte augmentation est due à :
 - Une baisse des effectifs qui s'est fait ressentir en 2013
 - A la prise en charge du ménage des écoles par le SIVOS en 2014
- Augmentation des recettes de 3 % par rapport à 2013, soit environ 14 000 €. Alors que la DGF a diminué de 1 %, la commune a perçu d'autres recettes :
 - Fonds de péréquation intercommunal : 9 692 € (1 313 € en 2013)
 - DSR Fraction cible : 6 441 € (rien en 2013)

B. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles se chiffrent à environ 51 000 € dont 24 284 € de travaux 2013 reportés : solde de l'étude ECO VILLAGE, travaux dans les bois, travaux de voirie.

Les autres dépenses concernent principalement :

- Acquisitions diverses : extincteurs, décors de Noël, petit équipement, panneaux « voisins vigilants », couverts salle des fêtes
- Matériel informatique
- Travaux bâtiments : rampe accès classes.
- Travaux dans les bois.
- Tondeuse

C. RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Fonds de compensation TVA : 3 308 €
- TLE et taxe d'aménagement : 4 354 €
- Subventions (solde travaux mairie) : 6 897 €
- Solde subvention étude ECO VILLAGE AVENIR : 5 140 €

D. RESTES A REALISER - DEFICIT : 13 622 €

1. DEPENSES ENGAGEES – TRAVAUX OU ACQUISITIONS EN COURS : 15 600 €

- Columbarium : 5 000 €
- Logiciel cimetièrre : 6 000 €
- Travaux forestiers : 2 800 €
- Mobilier, sèche-mains et aspirateur : 1 800 €

2. RECETTES A VENIR : 1 978 €

- Subvention CONSEIL GENERAL travaux de voirie : 1 978 €

E. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, le compte administratif 2014 de la commune qui présente :

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Montant des dépenses : 331 417,11 € - Montant des recettes : 488 516,58 €
(y compris l'excédent 2013 de 100 654,56 €)

Excédent final 2014: 157 099,47 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Montant des dépenses : 111 538,77 € (y compris le déficit 2013 reporté de 30 596,45 € et le remboursement du capital des emprunts de 27 785,31 €)
Montant des recettes : 68 606 26 € (y compris l'excédent de fonctionnement capitalisé de 45 061,45 €)

Déficit : 42 932,51 €

Soit un excédent global de 114 166,96 € (sans tenir compte des restes à réaliser)

F. AFFECTATION DE RESULTAT

Compte tenu du déficit des restes à réaliser de la section investissement d'un montant de 13 622 €, le Conseil Municipal décide d'affecter sur le budget 2015 une somme de 56 554,51 € en réserves, ce qui porte l'excédent final à 100 544,96 €.

G. COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la Commune présenté par Monsieur le Receveur Municipal de SENNECEY LE GRAND qui reflète exactement le compte administratif de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT 2014 ET COMPTE DE GESTION

Les travaux d'investissement réalisés en 2014 se montent à 2 530, 74 €.

En fonctionnement, les dépenses et les recettes sont stables.

Le Conseil Municipal approuve par 12 voix pour, le compte administratif 2014 du service Assainissement qui présente

- **SECTION FONCTIONNEMENT :**

Montant des dépenses : 37 039,82 € - Montant des recettes : 80 850,27 € dont 47 494,90 € d'excédent antérieur reporté

Excédent : 43 810,45 €

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

Montant des dépenses : 5 217,74 € - Montant des recettes : 125 831,37 € dont 99 792,37 € d'excédent antérieur reporté.

Excédent : 120 613,63 €

Soit un excédent global de 164 424,08 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du service Assainissement présenté par Monsieur le Receveur Municipal de SENNECEY LE GRAND, réplique du compte administratif.

TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Saint-Cyr est éligible en 2015 au PIIC du Conseil Général (Programme pour l'Investissement Intercommunal et Communal) pour les travaux de voirie supérieurs à 10 000 €. Le montant de la subvention est de 2 089 €.

Il présente ensuite un devis estimatif des travaux qui pourraient être inscrits. La commission voirie a retenu la route de Gigny. Le programme définitif n'est pas arrêté et une consultation sera lancée.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'inscrire au budget 2015 des travaux de voirie d'un montant minimum de 12 600 €
- De solliciter la subvention de 2 089 € prévue pour ces travaux.

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le Maire informe le Conseil que l'ATD a pris du retard dans la préparation du dossier mais est en train de finaliser le document pour le lancement de l'opération.

PREPARATION BUDGET 2015

Le Maire liste les principaux investissements prévus en 2015 et demande aux conseillers de réfléchir aux aménagements ou acquisitions qui pourraient être faits. Sont prévus :

- Travaux de voirie
- Travaux dans les bois
- Construction du local associatif
Le Maire informe le Conseil que M. EMORINE lui a annoncé par courrier que le montant de la réserve parlementaire attendu pour ce projet sera de 3 000 € au lieu de 5 000 € comme prévu suite au grand nombre de dossiers déposés.
- Divers travaux d'accessibilité

Il est signalé en outre la baisse programmée de la DGF attribuée par l'Etat (Dotation Générale de Fonctionnement). En 2015, la DGF devrait diminuer d'environ 7 %, soit plus de 6 000 € et cette baisse devrait se poursuivre les prochaines années.

ACCESSIBILITE

Le Maire informe le Conseil que la loi du 11 février 2005 est basée sur le principe d'accessibilité quel que soit le handicap et que tous les lieux publics doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La commune de Saint-Cyr a réalisé en 2010 un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics). Ce document comporte un diagnostic de l'état des lieux des espaces publics et liste les modifications et travaux à réaliser pour la mise en conformité de ces espaces.

La loi de 2005 a été récemment complétée en 2014 par l'obligation pour les communes de déposer un agenda d'accessibilité programmée pour tous les ERP (Etablissement recevant du Public) à moins que ces derniers ne respectent les règles d'accessibilité. Dans ce cas, une attestation certifiant l'accessibilité dispense la réalisation de l'agenda.

Les principaux bâtiments communaux entrent dans cette catégorie et une attestation a été faite pour la mairie et l'école.

Pour l'église, Mme PERRAT présente la modification qui a été apportée pour l'accès par la porte latérale : dépose du seuil et mise à niveau.

Concernant la salle polyvalente, établissement de 4^{ème} catégorie, l'attestation doit être accompagnée d'une attestation réalisée par un bureau de contrôle. Des contacts ont été pris.

La réalisation de places de parking réservées aux personnes à mobilité est à l'étude ainsi que l'achat de la signalétique nécessaire. Idem pour la création d'une chicane en remplacement du tourniquet à l'entrée du terrain de sports.

PLAN DE SAUVEGARDE

Le Maire informe le Conseil de l'obligation pour les communes de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. Notre commune entrant dans le champ d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) est concernée par cette obligation. Il ajoute que le Préfet a relancé les communes qui n'ont pas encore mis en place ce document.

Il propose la création d'un comité de pilotage pour la réalisation de ce Plan de Sauvegarde. Sont nommés : Christian PROTET, responsable, Sébastien BERT, François DURVILLE, Martine PERRAT, Dominique PRIN, Jean-Louis MEULIEN.

CIMETIERE

Mme PERRAT informe le Conseil que la commission Cimetière sera réunie prochainement pour la rédaction d'un règlement du cimetière.

CHEMIN EN BORDURE DE LA GROSNE

Le Maire rappelle au Conseil l'effondrement du chemin situé en bordure de la Grosne. Il rappelle également que ce chemin privé appartient à l'Association Foncière de Remembrement de St Cyr.

Les travaux de remise en état sont coûteux (4 260 € HT) et l'AFR sollicite une aide auprès de la commune. Le Maire ajoute que ce chemin est fréquemment utilisé par les promeneurs et ne sert pas uniquement aux exploitants des terrains.

Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal charge le Maire de demander à l'AF une copie de son compte administratif.

SYNDICAT DES EAUX

Dans le cadre de la mise en place d'un « Plan Alerte Pollution » par le Syndicat des Eaux, chaque commune doit désigner un délégué chargé du suivi de crise en cas de pollution. Mme PERRAT Martine est désignée pour cette fonction.

CLASSEMENT DES ARCHIVES

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport de visite de la Directrice des Archives Départementales et de celui du service des archives du Centre de Gestion qui propose la réalisation du classement des archives communales. Les registres paroissiaux des années 1668 à 1792 ont été emmenés pour être déposés aux Archives Départementales.

Les archives de la commune sont regroupées dans deux locaux, dont un est situé dans la Mairie et l'autre à l'étage de l'école. Le volume des archives a été évalué à 18 m linéaires dans la nouvelle mairie et à 15 m linéaires dans le deuxième local dont 6 m concernent des archives du XIX^{ème} siècle.

Le Maire ajoute que le Centre de Gestion avait déjà fait une proposition pour le classement des archives en 2010, restée sans suite. Le service d'archivage propose les prestations de service suivantes:

- Tri et recensement des documents éliminables selon les normes des Archives de France, rédaction des bordereaux réglementaires d'élimination pour destruction des archives après visa des Archives Départementales.
- Classement et analyse des archives : constitution et regroupement des dossiers par séries, par thèmes.
- Inventaire, cotation et conditionnement en boîtes dans le respect des critères légaux de confidentialité.
- Information du personnel et bilan d'intervention.

Le traitement des archives du XX^{ème} siècle peut bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % de la part du Conseil Général. Le Centre de Gestion propose la mise à disposition d'un archiviste qualifié pour une durée d'1,5 mois pour réaliser le classement des archives.

Deux solutions peuvent être envisagées :	Coût total d'intervention	Coût restant à la charge de la commune après déduction de la subvention du Conseil Général
Proposition n°1 : Classement de la totalité du fonds avec aide du Conseil Général sur uniquement le classement des archives du XX ^{ème} siècle	6 055,77 €	3 577,40 €
Proposition n°2 : Classement des archives du XX ^{ème} siècle et dépôt des archives centenaires aux Archives Départementales	4 747,43 €	2 519,06 €

Après avoir pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal, considérant qu'il est préférable de conserver la totalité des archives dans la commune,

- Donne un avis favorable à la proposition N° 2 d'un coût final de 3 577,40 €
- Sollicite la subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % sur le classement des archives du 20^{ème} siècle.
- Prend acte que le délai d'attente avant intervention est d'environ 12 à 18 mois.

SINISTRE PUIITS

Le Maire informe le Conseil que l'expert a évalué les dommages imputables au sinistre et propose une somme de 6 600 € pour la remise en état de ce patrimoine, déduction faite de la vétusté. GROUPAMA n'a pas encore validé ce chiffrage.

CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL CIMETIERE

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal donne un avis favorable au contrat d'assistance téléphonique proposé par la société NEOCIM aux conditions suivantes :

- Montant annuel : 336 € TTC, révisable chaque année selon l'indice Syntec
- Durée : 5 ans avec possibilité de résiliation chaque année avant le 30 novembre.

BILAN D'ACTIVITES SYDESL

Le Maire présente au Conseil Municipal le bilan d'activités du SYDESL de l'année 2013 et précise que celui-ci est visible en Mairie.

DERATISATION

Devant la prolifération des ragondins occasionnant une dégradation des berges des cours d'eau et des lagunes, la Communauté de Communes, en concertation avec la Fédération des Chasseurs de Saône et Loire, étudie la possibilité de lancer une action commune de dératisation.

RECENSEMENT POPULATION

Le recensement de la population vient de s'achever. Les résultats définitifs seront connus dans le courant de l'été prochain. A priori, la population saint-cyrienne a légèrement diminué depuis le dernier recensement de 2010.

La séance est levée à 21 h 45

Vu par nous, Maire de la commune de SAINT-CYR, pour être affiché à la porte de la Mairie et sur les panneaux installés sur la voie publique, conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

à SAINT-CYR, le 26 février 2015

Le Maire
Christian PROTET